

B. 34.
Martin James
Rowan.

Le quinze novembre, mil huit cent quatre
vingt huit nous curé sousigné avons
baptisé, Martin, James, né le avant mille
fils légitime de Michaël Rowan et de
Catherine Land, de la mission de Saint Malachie
Le parrain a été George French, et la
marraine Mary Sheehan qui ainsi
que le père ont signé avec nous. Lecture
faite. Michaël Rowan. George French.

Mary Sheehan *pl. hôte laïc, p. le..*
acte ci-haut, a été assermenté, devant moi, à Thurot,
ce 28 mai, 1909, par le père de l'enfant ne pouvant
signer il a fait sa marque devant témoin. Michaël Rowan.
A. B. Katalain témoin. pl. hôte laïc, p. le. Commissaire

B. 35.
Jos. Théophile
Chénier

Le dix huit novembre, mil huit cent quatre vingt
huit, nous curé sousigné, avons baptisé,
Joseph. Théophile, né le seize du même
mois, fils légitime de Louis Chénier et
de Léose Verrier, de cette paroisse. Le parrain
a été Joseph Mondouze, et la marraine
Sophie Ouellette, grand-mère de l'enfant
qui ainsi que le père ont déclaré ne sa-
voir signer. Lecture faite. *pl. hôte laïc, p. le.*

acte ci-haut, a été assermenté,
devant moi, à Thurot, ce 20 juillet, 1909, par la
mère de l'enfant. Ne pouvant signer, elle a fait
sa marque devant témoin. Léose Verrier.
A. B. Katalain : témoin, pl. hôte laïc, p. le. Commissaire

B. 36.
Joseph Prud'homme
Le vingt et un novembre mil huit cent quatre
vingt huit, nous curé sousigné, avons baptisé
si, Joseph, né le mille, fils légitime de
Cléophas Prud'homme cultivateur, et de
Alumina Lefebvre, de cette paroisse. Le
parrain a été Joseph Gougeon et la mar-
raine Adeline Dubois qui ainsi que le père
nous ^{en} ont signés avec nous. Lecture faite.

pl. hôte laïc, p. le..
acte, ci-haut, a été assermenté, devant moi, à Thurot, ce 10
juillet, 1909, par la mère signée, mère de l'enfant
Armina Lefebvre. pl. hôte laïc, p. le. Commissaire